

## **GUINOT – MARY COHR**

# **LETTRE OUVERTE AUX INSTITUTS DE BEAUTE, A LEURS CLIENTES, A LA PRESSE ET AUX AUTORITES**

Nous avons appris comme vous, par la télévision BFM TV le 23 Avril dernier que la réouverture de tous les commerces non essentiels donc des Instituts de Beauté pourrait avoir lieu le 11 Mai avec des protocoles sanitaires imposés par nos autorités en ayant pris l'avis d'experts médicaux et de la profession.

Selon le premier projet, l'activité des instituts de beauté pourrait donc reprendre mais en excluant la pratique des soins du visage

Cette disposition apparemment protectrice pour les clientes des instituts de Beauté et les esthéticiennes aura l'effet inverse de celui qui est escompté.

Nous pensons donc qu'une explication de la réalité de l'activité des Instituts de Beauté s'impose, et nous vous suggérons de diffuser ce communiqué sur les réseaux sociaux, et nous vous demandons de la partager le plus possible.

Le manque de connaissance de l'activité de l'institut de beauté semble être la raison principale de décisions prises sans en mesurer les conséquences sanitaires et économiques sur la profession en général.

Cette lettre a donc vocation de vous faire partager la volonté de Guinot Mary Cohr à préserver l'activité des Instituts de Beauté, l'emploi des esthéticiennes, l'emploi des différents acteurs de la profession et la santé des clientes et esthéticiennes.

### **Les Trois prestations essentielles d'un Institut de beauté traditionnel**

Les soins du Visage représentent en moyenne 50% du chiffre d'affaires, les soins d'Épilation 30% et les soins du Corps 20%.

Les prestations annexes comme le maquillage sont marginales et peu proposées.

### **Les Rendez-vous en Institut de beauté**

En moyenne 8 rendez-vous sur 10 concernent l'Épilation et les soins du Corps, mais ceux-ci ne représentent que 50% du chiffre d'affaires, et ne peuvent pas permettre de rentabiliser toutes les charges d'un institut de beauté traditionnel.

Les prestations de soins du Visage représentent 50% du chiffre d'affaires, mais que 2 rendez-vous sur 10.

Et de ce fait, moins de risque de contagion que les autres visites des clientes pour des prestations d'épilation et du corps qui sont pourtant autorisées.

### **Les 3 conséquences de l'interdiction des soins du Visage en Institut de beauté**

L'interdiction confirmée aurait des conséquences

- La cliente adepte des soins du visage ne peut pas se le pratiquer elle-même à son domicile, comme elle pourrait le faire avec l'épilation. Elle aura donc recours à une esthéticienne qui viendra exécuter le soin du visage à son domicile avec des règles d'hygiène moins strictes que celles mise en place professionnellement en Institut de beauté, et en conséquence un risque de contagion accru pour l'esthéticienne, la cliente et leurs proches.
- La prestation étant interdite, elle sera donc réalisée de façon non officielle, donc sans facture et payée en liquide.
- En poussant la logique plus loin, les comptoirs de maquillage dans les Grands Magasins, les magasins spécialisés de marque, et les parfumeries ne pourraient plus exercer de remise en beauté, ce qui implique de fait le « chômage technique » des maquilleurs et maquilleuses qui sont souvent aussi des esthéticiennes.

### **Sécurité Sanitaire de la méthode d'épilation en « Roll-on »**

L'épilation réalisée au moyen de « Roll on » devrait être interdite par les autorités sanitaires, si nous suivons la logique des mesures barrières, car la cartouche de cire est utilisée sur la peau de plusieurs clientes, et donc au contact de plusieurs clientes sans possibilité de désinfecter la totalité de la cartouche. Ou alors, il faudrait changer la cartouche à chaque cliente.

Ce procédé répandu, dans plus de la moitié des Instituts de beauté en France, pratiquant l'épilation devrait être examiné par des commissions médicales scientifiques et être remis en cause après en avoir mesuré leur impact sanitaire.

A ce jour, aucune restriction n'a été imposée par les autorités sanitaires sur cette méthode, ce qui ne manque pas d'étonner.

### **Le remboursement des P.G.E.**

De très nombreux commerces et y compris les Instituts de beauté ont été invités à s'endetter auprès des banques pour maintenir leurs activités et leurs emplois salariés.

Ces Prêts sont garantis à 90% par l'Etat.

Parfois des prêts personnels, ou des apports significatifs en compte courant ont été apportés par les exploitantes et leurs familles.

Ces financements ont été accordés par les établissements bancaires sur la base des chiffres d'Affaires et des résultats d'exploitation de l'année précédente, et en tenant compte des prévisions de chiffre d'affaires et de trésorerie après le déconfinement.

Or, après l'obtention des crédits, en interdisant les prestations de soins du visage en instituts de beauté par la décision Gouvernementale, les instituts de beauté ne pourront réaliser que 50% de chiffre d'affaires prévu, ce qui entrainera de lourdes conséquences : licenciements de personnel ou fermetures de commerce en masse. Avec pour conséquence la chute d'activité des fournisseurs de produits, de matériels, et de tous les industriels du secteur.

Nous touchons l'Absurde, allez-vous demander au restaurateur de ne servir que des entrées et des desserts, sans plat principal ? Le dentiste ne pourrait donc plus faire des interventions à visée esthétique : blanchiment des dents, etc...? Au coiffeur de réaliser une coupe de cheveux sans coloration ?

Avec cette Lettre Ouverte, nous souhaitons alerter nos gouvernants sur l'absurdité de cette première décision, et sur les conséquences économiques et juridiques dont ils seraient alors tenus responsables.

Ainsi dès le 11 mai, ouvrons nos instituts de beauté sans restriction, tout en respectant les protocoles sanitaires stricts.

Lecteurs, lectrices, exploitantes d'instituts de beauté, collaboratrices d'instituts de beauté, industriels du secteur, élèves esthéticiennes, apprenties, clientes et clients des instituts de beauté...et à tous ceux qui se sentent concernés par cette mauvaise décision.... N'hésitez pas à diffuser cette Lettre.

C'est avec une farouche détermination que je reste mobilisé avec l'ensemble des équipes de nos sociétés pour préserver l'avenir de nos instituts de beauté et accompagner la profession dans ces circonstances exceptionnelles

Prenez soin de vous

Edouard FALGUIERES

Directeur Affiliation France et International Guinot et Mary Cohr

Email [efalquieres@guinot.com](mailto:efalquieres@guinot.com)

Mob : 06.27.47.17.51